



# E-LEARNING : INFORMEZ-VOUS !

CONSEILS DE SANTÉ AU TRAVAIL

*Votre Service de Santé au Travail met à disposition de ses adhérents plusieurs modules de sensibilisation aux risques professionnels.*



Accessibles à distance, à tout moment, aux employeurs et aux salariés, ils sont une réponse à l'obligation d'information de l'employeur.

- Le risque routier
- Le risque manutention
- Consommations, addictions
- Les risques psychosociaux
- Le vieillissement au travail
- Postures et gestes (TMS)
- L'évaluation des risques
- Les risques chimiques
- Le sommeil, indispensable à la vie
- La gestion de la sous-traitance
- Le risque bruit
- ...



## Comment faire ?

Rendez-vous sur notre site  
[www.aist21.com/E-learning](http://www.aist21.com/E-learning)

ou flashez ce code :



## Bon à savoir !

Une **attestation** est délivrée à la fin du module après évaluation des connaissances acquises par questionnaire

Pour y accéder chaque salarié doit s'inscrire à l'aide de votre numéro adhérent à l'AI<sup>ST</sup> 21 (Pensez à lui communiquer !)

Votre médecin du travail peut vous conseiller  
et répondre à vos questions

03.80.77.85.30 - [contact@aist21.com](mailto:contact@aist21.com) - [www.aist21.com](http://www.aist21.com)